

# La filière bois en Ile-de-France



Mars 2010

*En Ile-de-France, la forêt, qui occupe autant de surface que la partie urbanisée, est sous-exploitée aux deux tiers, et la compétition des usages est courante, en particulier avec l'activité loisir. Pourtant, le bois, matériau durable par excellence, puisque renouvelable, est en phase avec les objectifs du Grenelle : réduire les émissions de gaz à effet de serre en rénovant les bâtiments anciens, augmenter la part des énergies renouvelables et freiner l'effondrement de la biodiversité. Sur ces sujets, le bois a une place majeure à prendre en Ile-de-France. À condition de **structurer la filière, d'organiser une demande à laquelle la forêt française peut répondre, et de mettre en place les infrastructures et aménagements nécessaires à l'importation et à la transformation du bois en Ile-de-France.***

## Le paradoxe : l'Ile-de-France n'exploite pas son bois...et va en acheter à l'extérieur

L'Ile-de-France et sa filière bois, c'est un peu l'histoire du filon inexploité. Pour les habitants et nombre de petits propriétaires aux parcelles forestières morcellées, la forêt est pour l'essentiel un lieu de promenade. Loin d'eux la notion de valorisation de cette ressource naturelle, encore moins de la possible rentabilité de celle-ci. L'ouverture massive de la forêt au public est d'ailleurs l'une des explications de cette difficulté : l'accueil du public citadin en mal de nature est la vocation première des forêts franciliennes domaniales.

Au final, donc, moins d'un tiers du bois produit en Ile-de-France est exploité. En outre, **le prix du foncier a contraint les scieries à s'expatrier** : il n'en reste qu'une seule qui vit de cette activité. Le bois quitte donc la région pour être transformé ailleurs. Pourtant, **l'Ile-de-France est la première région importatrice de bois**. Elle est responsable du tiers du déficit national en la matière, qui se chiffre à plus de 6 milliards d'euros, premier poste de déficit après les hydrocarbures.



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement  
et de l'Aménagement d'Ile-de-France

# Le Grenelle et le bois :

## ■ dans la construction :

La mise en œuvre des lois Grenelle pourrait bien changer la donne : en modifiant les dispositifs législatifs pour fixer des objectifs majorés de recours au matériau-bois dans la construction, **les lois Grenelle vont dans le sens d'une utilisation plus importante de ce matériau dont les qualités en termes de légèreté, d'isolation... séduisent de plus en plus d'habitants**. Ces atouts sont à valoriser en **construction neuve**, mais aussi en **rénovation** où la région offre un potentiel énorme : 700 millions de m<sup>2</sup> de bâti seront à rénover dans les années venir (contre 7 millions de m<sup>2</sup> neufs construits chaque année) si on veut parvenir aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre énoncés par les textes de loi.

Autre opportunité à saisir, celle liée aux constructions et rénovations réalisées dans le cadre des projets menés avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : les projets franciliens représentent le quart des 500 quartiers à réhabiliter en France. D'ores et déjà, plus d'une centaine de conventions ont été signées en Ile-de-France avec à la clé un total d'investissement de 13 milliards d'euros. La mobilisation des établissements publics d'aménagement (EPA) présents en Ile-de-France est également un levier à utiliser.

Encore faut-il former les hommes - l'Ile-de-France compte par exemple, le plus faible taux de charpentiers par habitant en France - et trouver le matériau de base. En effet, même si la profession mieux organisée et mobilisée, parvient à exploiter tout le bois produit, quelle que soit l'essence, la région ne pourrait fournir que 20 % de la demande régionale. La solution ? **L'importation, via des plates-formes logistiques situées au plus près des ports fluviaux ou des gares de fret, des quantités de bois nécessaires, mais surtout, leur valorisation sur les nouveaux lieux d'approvisionnement.**

## ■ dans le bois énergie :

Si la valeur ajoutée la plus forte est issue du bois construction, **le bois énergie peut être considéré comme un co-produit susceptible de faciliter le développement économique de la filière dans son ensemble**. Une entreprise de bois construction peut en effet trouver dans le bois énergie, matière à revenus supplémentaires et diversifier ainsi son activité.

Le bois énergie est dans tous les cas, à condition de pouvoir fournir la matière première, l'un des leviers pour parvenir, comme le stipule le Grenelle, à une part de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale. **Les réseaux de chauffage urbain économiquement satisfaisants pour les usagers constituent à ce titre un enjeu majeur.**

Mais là encore, ce virage exige une profession structurée capable de répondre à la demande. Créer des chaufferies bois pour les réseaux de chaleur d'Ile-de-France avec un matériau en provenance du Nord de l'Europe acheminé par camion n'est sans doute pas du meilleur bilan carbone possible. **L'enjeu c'est donc bien de faire se rencontrer la demande - elle existe nous l'avons vu - et l'offre - elle commence à se structurer, et de travailler la question des modes d'approvisionnement massifiés.**

# Les + du bois :

- renouvelable : contrairement aux granulats de rivière surexploités ;
- isolant : 15 fois plus isolant que le béton ;
- économe : la construction d'une maison en bois consomme 3 fois moins d'énergie qu'une construction en béton ; elle est 3 fois plus légère ;
- pratique : la préfabrication permet des chantiers secs et rapides.

